



St Grégoire, le 26 août 2021

**Le Pouvoir joint devra être rempli si ce n'est pas le Président qui représente le Club.  
Vous devez vous munir de votre licence au nom du club.**

**Si le Président ne peut être présent lors de cette Assemblée Générale il peut :**

- Donner pouvoir à un licencié de son club (n'importe quelle licence)
- Donner pouvoir à un autre club
- Envoyer le pouvoir au District qui le transmettra à un club lors de l'Assemblée Générale afin que celui-ci vous représente.

**DISTRICT D'ILLE-ET-VILAINE DE FOOTBALL  
ASSEMBLEE GENERALE du 28 AOUT 2021 à JANZE**

**POUVOIR**

**(A présenter impérativement si le représentant du club n'est pas le Président)**

Je soussigné(e) Mme / Mr

Président(e) du Club \_\_\_\_\_ N° Aff. :

DONNE POUVOIR à Mme / Mr \_\_\_\_\_ Licence n° :

du Club :

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale.

Cachet du Club

Le

Mention « BON POUR POUVOIR »

Signature

**NOTA : Le porteur de ce pouvoir doit se présenter muni de sa licence.  
Il ne peut représenter que 2 clubs maxi en plus du sien.**

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64